

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE ROUSSILLON

Séance du 10 octobre 2024

Nombre de membres afférents au conseil municipal	: 29
Nombre de membres en exercice	: 29
Nombre de membres qui ont pris part à la délibération	: 26
Date de la convocation	: 04 octobre 2024
Date d'affichage de la convocation	: 04 octobre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le dix octobre, à dix-huit heures trente, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel « l'Espace », 12 rue Anatole France, en application de l'article 2 du règlement intérieur, sous la présidence de Monsieur Robert Duranton, Maire.

Présents : Robert DURANTON, René PEY, Marc ROUSVOAL, Marie-Christine HAINAUD, Jean-Claude CANARIO, Pascale TORSIELLO, Hubert BREYSSE, Evelyne GUILLERMO, Gérard BOUSSARD, Alain GIOVANELLI, Martine GUYON, Anne IMBLOT, Sophie MARTY, Jean-Luc ANDRE, Yasin TOPAL, Bernard PERNOT, Martine CABRERA.

Pouvoirs : Josette BONNET donne pouvoir à René PEY, Patrick ROTTINI donne pouvoir à Gérard BOUSSARD, Brigitte DOREL donne pouvoir à Evelyne GUILLERMO, Nathalie LINOSSIER donne pouvoir à Hubert BREYSSE, Annick DURAND donne pouvoir à Marie-Christine HAINAUD, Alexandre HARO donne pouvoir à Jean-Claude CANARIO, Myriam DIARRA donne pouvoir à Bernard PERNOT, Doriane GUILLOT-PATRIQUE donne pouvoir à Robert DURANTON, Jean Claude GALLIFFET donne pouvoir à Marc ROUSVOAL.

Absents excusés : Béatrice KREKDJIAN, Stéphane GIBERT.

Absent : Haquime LOUCHENE.

Délibération n° 2024-43

Objet : Associations Rhodia Club Omnisports, mini-section et Olympique Salaise Rhodia - Convention d'objectifs – Années 2024 - 2025

Monsieur le Maire informe que la convention d'objectifs au bénéfice du Rhodia Club Omnisports était en discussion depuis le début de l'année, notamment au regard de la demande des 4 communes contributrices de mettre en place une organisation interne permettant de redistribuer au moins 70% du montant des subventions aux sections autonomes. Dans ce but, il était encouragé une clarification de l'organisation du RHODIA CLUB OMNISPORTS afin que l'ensemble des sections du Rhodia soient identifiées juridiquement et financièrement.

Dans ce cadre, la commune a été informée en juillet dernier que le Rhodia Forme, actuellement intégré au Rhodia club omnisports, serait détaché de la structure centrale pour devenir une association autonome, membre du Rhodia. Ledit club associatif doit être en place pour le 1^{er} janvier 2025.

Délibération n°2024-43 (suite)

Il est rappelé que le Rhodia Club Omnisports est une structure associative créée en 1927 et issue du Comité d'Entreprises de la société Rhône Poulenc. Le fonctionnement du Rhodia Club Omnisports a consisté, au fur et à mesure de son histoire, à, notamment, fédérer une vingtaine de sections autour de l'image et des valeurs de Rhodia mais aussi à mutualiser des prestations de services. Les 4 communes de Roussillon, Péage-de-Roussillon, Salaise-sur-Sanne et Saint-Maurice-l'Exil ont remplacé progressivement le Comité d'Entreprise et financent aujourd'hui l'association qui centralise le financement de la grande majorité des sections (à l'exception de la natation, l'athlétisme et le sport adapté, sections financées par la Communauté de Communes *Entre Bièvre et Rhône*).

En plus du financement du Rhodia Club Omnisports, un fléchage d'une partie des subventions est prévu pour deux sections : la mini-section et l'Olympique Salaise Rhodia. Il est à noter que les sections du RHODIA CLUB OMNISPORTS bénéficient par ailleurs des infrastructures mises gratuitement à disposition par les communes qui prennent également en charge les frais de fonctionnement (consommation et abonnement en eau, électricité, gaz), d'entretien et de maintenance desdites installations. Dans ces conditions, et malgré les contraintes budgétaires de la commune,

Le Conseil municipal,

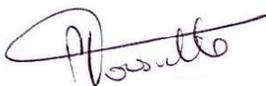
SUR proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir débattu et délibéré, **À L'UNANIMITÉ**,

Vote	Nbre de Voix	Elus
Présents et représentés	26	
Présents	17	
Non-participation	0	
Abstentions	0	
Suffrages exprimés	26	
Pour	26	
Contre	0	

- **PROPOSE** que les financements annuels restent stables pour la Ville de Roussillon pour 2024 et 2025, à savoir :
 - 52 000 € pour l'Omnisports,
 - 10 000 € pour la mini-section
 - et 7 000 € pour l'Olympique Salaise Rhodia.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer une convention d'objectifs entre les communes et les 3 associations.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus,



Pascale TORSIELLO,
Secrétaire de séance.



Robert DURANTON,
Maire de Roussillon.